

**Commission** : Sommet Humanitaire

**Problématique** : Comment relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde ?

**Auteur** : Suisse

La Suisse, pays d'Europe occidentale, est réputée pour sa neutralité historique et son engagement humanitaire. Le pays possède un système de gouvernement unique, Le Conseil fédéral, composé de sept membres élus par le Parlement, dirigeant le pays de manière collégiale. Chaque conseiller fédéral est responsable d'un département de l'administration fédérale, et la présidence de la Confédération est assurée à tour de rôle par l'un des membres pour une durée de un an. Actuellement, la personne à la tête de la présidence est Karin Keller-Sutter, élue à cette fonction le 11 décembre 2024 par l'Assemblée fédérale. La Suisse prône les valeurs démocratiques et la neutralité, et cela depuis de nombreuses années. Les citoyens suisses occupent une place centrale dans les prises de décision gouvernementales grâce au système de démocratie directe, qui est l'une des spécificités du système politique en fonction. Ce système permet au peuple de participer activement à la vie politique du pays à tous les niveaux : fédéral, cantonal et communal. Autrement, la Suisse vise à rester neutre en toute circonstance, de ce fait elle n'est pas membre de l'Union Européenne et n'a, historiquement, pris part à aucune guerre depuis sa création en tant qu'État fédéral moderne en 1848 et même avant. Si la Suisse est réputée pour ces deux facettes gouvernementales, elle l'est aussi pour son implication et sa conviction de vouloir contribuer à l'aide humanitaire.

La Suisse, en tant que dépositaire des Conventions de Genève et acteur majeur de l'aide humanitaire, vise à contribuer à la relance de l'action et du droit humanitaires dans le monde. Le pays a une longue tradition d'engagement et joue un rôle moteur dans la codification et le développement du droit international humanitaire, par le biais de financements ou d'interventions diplomatiques ou humanitaires. De surcroît, la Suisse abrite le Comité international de la Croix-Rouge (CICR), qui est le gardien du droit international humanitaire et un acteur vital dans les actions menées au travers d'un monde enclin aux crises humanitaires.

En effet, relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde est devenu un impératif face à la multiplication et à la complexification des crises contemporaines. Les conflits armés prolongés, les catastrophes naturelles engendrées par le changement climatique, et les déplacements massifs de populations mettent à rude épreuve le système humanitaire international. De plus, de nombreux obstacles viennent complexifier la reprise humanitaire comme l'accès limité aux populations touchées par les crises, les contraintes bureaucratiques et politiques ou encore le déficit de financement croissant.

Cette relance est primordiale, afin d'éradiquer la souffrance humaine et de garantir à l'intégralité de la population mondiale une protection et un accès aux ressources qui leurs sont nécessaires, malgré les multiples entraves qui viennent rendre les interventions compliquées. La problématique de relancer l'action et le droit humanitaires se pose donc avec acuité et se doit d'apporter des solutions.

La Suisse a depuis toujours adopté une position proactive dans l'action et le droit humanitaires et cela malgré les difficultés croissantes notamment liées au financement. Le pays entretient d'étroites relations avec 26 organisations non-gouvernementales (ONG) suisses et différentes fondations menant des actions humanitaires aux quatre coins du globe. Ces partenariats passent notamment par des financements, une collaboration importante ou encore une coordination des actions menées entre le pays et les différentes ONG. En adéquation avec le soutien de la Suisse des ONG humanitaires, le pays apporte également un soutien important aux organisations internationales tel que le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ou d'autres partenaires humanitaires, comme l'OMS, afin de renforcer leurs capacités d'intervention.

Au-delà d'apporter un financement et un soutien aux acteurs humanitaires, la Suisse plaide en faveur de l'action et du droit humanitaire au sein même de l'ONU et prône une approche diplomatique. De ce fait, en tant que membre du Conseil de sécurité de l'ONU en 2023-2024, la Suisse est parvenue à

faire passer de nombreuses résolutions contribuant au développement des interventions humanitaires, comme par exemple la protections du personnel humanitaire à travers le monde et la lutte contre les entraves aux interventions venant limiter l'accès aux populations dans le besoins.

Finalement, la Suisse est en faveur d'une collaboration et d'une coopération entre les États pour lutter contre les crises humanitaires, afin de faciliter la communication et d'augmenter l'efficacité des interventions.

Par conséquent, la Suisse conçoit plusieurs solutions permettant de relancer l'action et le droit humanitaires dans le monde. Premièrement, face à une hausse importante du nombre de crises humanitaires à travers le monde, il est primordial de consacrer un budget nettement plus conséquent. Ainsi la Suisse pour la période 2025-2028 a versé 11.2 milliards de francs dédiés à l'action humanitaire, notamment en Ukraine et aux pays limitrophes touchés par la guerre.

Deuxièmement, la Suisse plaide en faveur d'une collaboration plus étroite ainsi qu'une communication plus élaborée, afin de rendre plus efficaces les interventions menées. De plus, cette collaboration permettrait une mise en commun de l'expertise des états dans les différents domaines que nécessite les actions humanitaires, par exemple, la Suisse possède une certaine expertise dans la construction en terrain montagneux, pouvant servir dans plusieurs projets de construction.

Troisièmement, le pays conçoit un respect total des Conventions de Genève et du DIH, et ce passant par la promotion et l'intégration de ces droits, ainsi que la sensibilisation aux enjeux encourus et aux situations critiques que subissent certaines parties du monde. Pour autant, la Suisse favorise l'amélioration des mécanismes de mise en œuvre du DIH, en soutenant par exemple les travaux juridiques des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux dans l'application du DIH.

Finalement, le pays préconise l'utilisation des nouvelles technologies et des innovations, telle que la technologie *blockchain* visant à améliorer la distribution de l'aide dans les actions humanitaires, tout pour autant afin de maximiser l'efficacité de celles-ci et afin de faciliter la communication et la coordination entre les États.

Pour conclure, la Suisse adopte une position proactive dans la relance de l'action et du droit humanitaire et manifeste un engagement humanitaire certain. Notre contribution passe par de nombreux financements, des partenariats avec de nombreuses organisations, une approche diplomatique permettant de faire passer des résolutions en faveur de l'action et du droit humanitaires ainsi qu'un respect des principes humanitaires, des Conventions de Genève et du DIH. Seulement, face à la multiplication des crises humanitaires, conflits armés prolongés, crises climatiques et déplacements de populations, nous nous devons de fournir de nouvelles solutions, afin de permettre une protection et un accès aux ressources durables, efficaces et respectant les principes humanitaires et la dignité humaine à travers le monde entier. Et cela ne sera possible que via une collaboration entre les États et une innovation dans nos approches humanitaires.